

鼓

П

TIT

=1

12

Dİ:

ш

III.

25

Щ

. . .

TH. 100

UL III

22 10

Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix 04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81 www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie 89 PM 2025

Nomenclature: 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de CLAIX;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur KIEFFER Alain, secrétaire du Cyclo Club de Claix, en date du 05/05/2025.

ARRETE

Article 1: Monsieur KIEFFER Alain, secrétaire du Cyclo Club de Claix,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : **Parc de la Bâtie à 38640 CLAIX.**

Le samedi 07 juin 2025 de 11h00 à 17h00, à l'occasion de la manifestation « Rando vélo route et VTT du Monde au Balcon et de la Mythique Mont Aiguille ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

<u>Article 2</u>: Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 07/05/2025

Date d'affichage: 13/65/2025

Date de retrait: 13/07/2025

Le Maire,
Christophe REVIL